



LE TRAVAIL

VOL. XXVII — No 26

Montréal, 20 juillet 1951

René Rocque est libre

Il est sorti samedi dernier de la prison de Bordeaux, après vingt-quatre semaines de détention

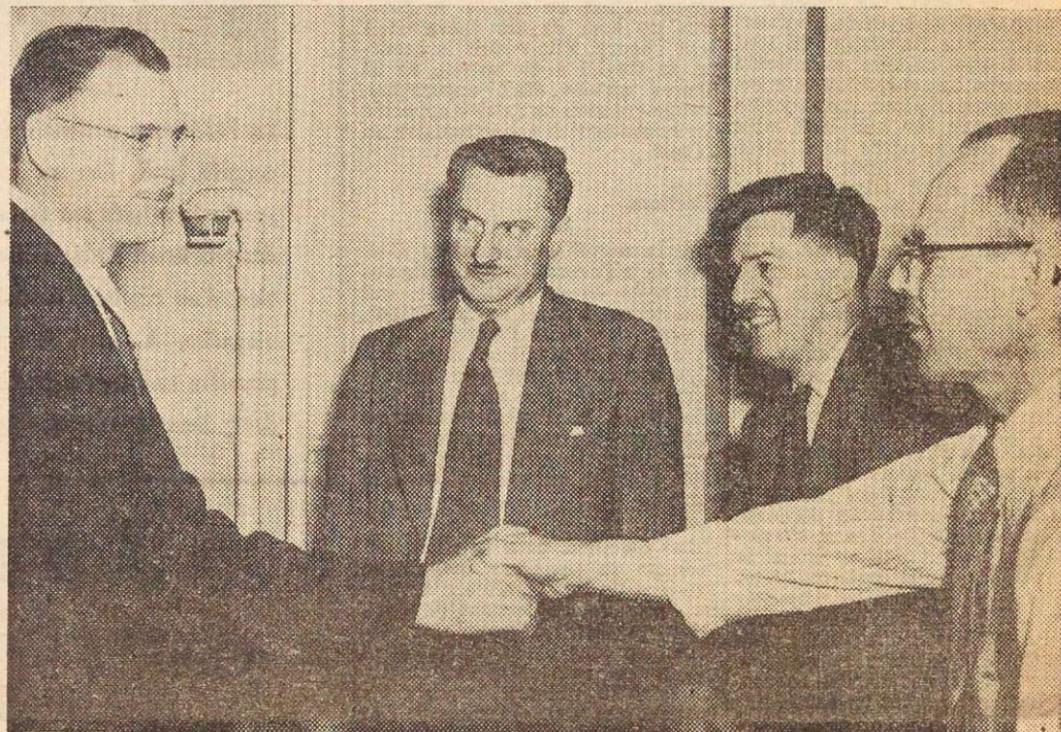
René Rocque, directeur adjoint de l'organisation à la C.T.C.C. a été libéré samedi dernier de la prison de Bordeaux, près de Montréal, où il était détenu depuis février.

A l'occasion de sa libération, la C.T.C.C. a remis à la presse le communiqué suivant:

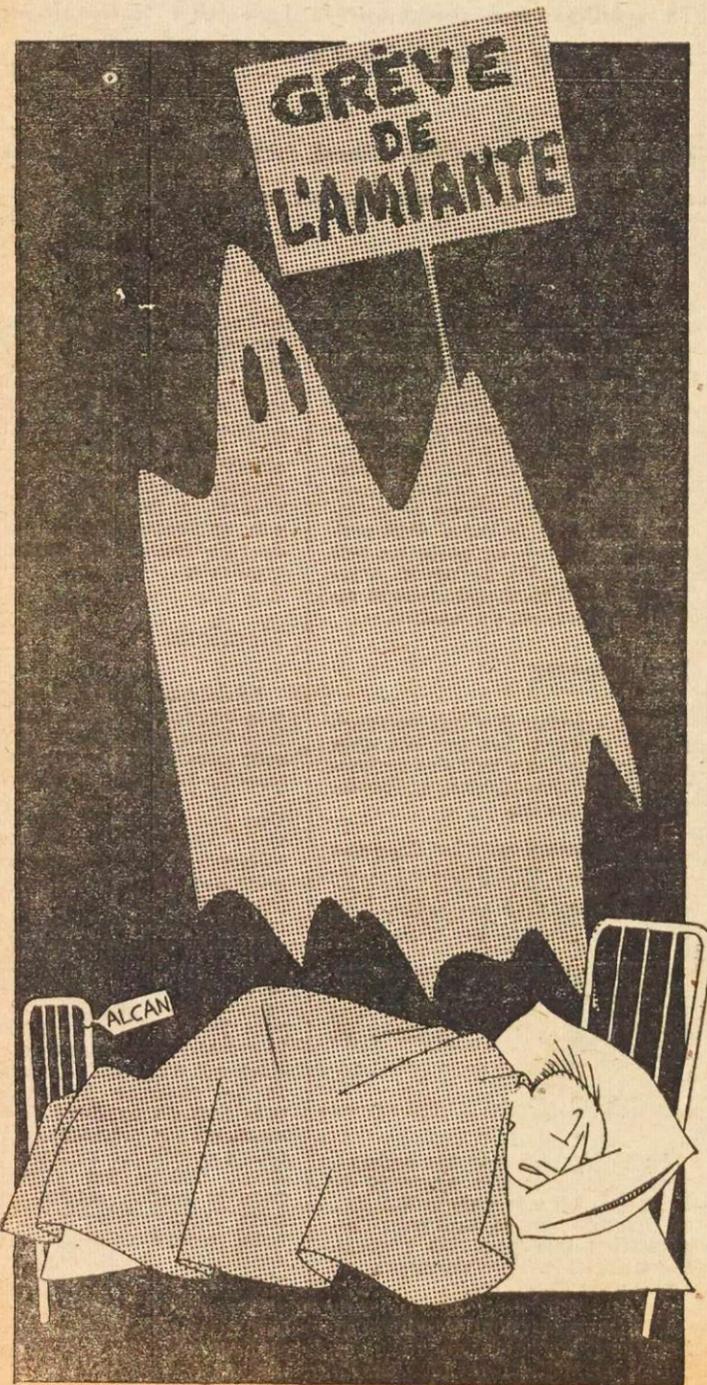
"La C.T.C.C. annonce que son directeur adjoint de l'organisation, René Rocque, a été libéré en fin de semaine. Comme tous le savent, il était détenu à la prison de Bordeaux suivant les instructions et directives du procureur général, à la suite d'un procès découlant de la grève des mineurs d'amiante.

La C.T.C.C. annonce de plus que René Rocque reprend ses fonctions. Toutefois, sa santé ayant été sérieusement compromise par une détention exceptionnellement rigoureuse, il devra prendre un repos prolongé.

En temps opportun, la C.T.C.C. fera d'autres commentaires".



Quelques heures après sa libération, René Rocque a été surpris par notre photographe en conversation avec ses confrères de la C.T.C.C. De gauche à droite : Rocque, Me Lespérance, Jean Marchand, Gérard Picard.



Les mauvais rêves ont parfois de bons effets...

Une grande victoire à Arvida

Le Travail faisait connaître, dans sa dernière livraison, la déception des ouvriers métallurgistes d'Arvida devant l'inconcevable sentence majoritaire du tribunal d'arbitrage. Pendant plusieurs jours, après la publication de ce rapport, la menace de la grève a flotté au-dessus des usines de l'Alcan, qui emploient près de 5,000 ouvriers.

Mais les négociations post-arbitrales avaient débuté entre-temps et dans la soirée du 7 juin, les négociateurs faisaient connaître aux ouvriers la nouvelle proposition de l'Aluminum Co.

Sous la menace de la grève (car les ouvriers d'Arvida étaient bien réveillés), la compagnie offrait cette fois des conditions supérieures, non seulement au rapport minoritaire mais aussi, dans le cas de certaines clauses, supérieures aux demandes initiales du syndicat. Sur les trois principaux points: salaire horaire, durée de la semaine et procédure des griefs, la Compagnie se rendait à la raison et faisait justice aux demandes syndicales.

Exposé par Me Marius Bergeron, cette dernière offre fut acceptée à l'immense majorité des 5,000 ouvriers en cause. M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., prit la parole à l'assemblée monstre réunie pour connaître la proposition patronale.

Nouveaux avantages

Voici dans ses grandes lignes le contenu du rapport et les nouveaux avantages dont bénéficieront les ouvriers: 6 jours de fêtes chômées et payées au lieu de 2; 3 semaines de vacances payées après 3 ans de service au lieu de 5 ans; 30 minutes pour la collation au lieu de 20, ainsi que d'autres avantages matériels tels que assurance-santé, indemnité sur le salaire, etc.; enfin réduction de la semaine de travail. La semaine de travail qui était de 48 heures, sera réduite d'ici le 31 décembre à 42 heures avec une compensation sur le salaire de 65%. Les ouvriers gagneront donc \$4 de plus qu'actuellement tout en travail-

lant 6 heures de moins ce qui équivaut dans l'ensemble à 38 jours de travail durant l'année. Le salaire de base de l'ouvrier manoeuvre qui était avant le 15 novembre de 93 cents l'heure, monte à \$1.15 l'heure plus temps et quart pour les heures travaillées entre 42 et 48 heures, soit 6 heures à temps et quart jusqu'à ce que la semaine de 42 heures soit mise en application, ce qui porte la rémunération de l'ouvrier manoeuvre à \$1.18½ l'heure actuellement. A partir de la date où la semaine de 42 heures sera mise en vigueur, le taux minimum de l'ouvrier manoeuvre sera fixé à \$1.25 l'heure. En comparant le salaire en force avant le 15 novembre, date d'expiration de l'ancien contrat, et 22-

lui qui sera en vigueur une fois la semaine de 42 heures adoptée, les ouvriers de cette catégorie se trouvent donc à bénéficier d'une augmentation de 32 cents l'heure.

Echelle mobile

Une clause supplémentaire comprenant l'échelle mobile de l'indice du coût de la vie à 40 cents du point par semaine établit comme point de départ le plancher à 182 points. Comme l'indice du coût de la vie vient d'augmenter de deux autres points, la compagnie s'est engagée à donner environ 2 cents de plus l'heure immédiatement ce qui porte l'augmentation minimum à 34 cents l'heure. Le salaire de base est donc effectivement de \$1.27 l'heure et le salaire moyen pour toute l'usine sera de \$1.50 l'heure. Ce salaire moyen était de \$1.12 au mois de novembre. C'est donc une augmentation de 38 cents l'heure sur le salaire moyen des ouvriers. En plus de cette augmentation de salaire pour l'avenir, les ouvriers recevront une rétroactivité d'un montant variant entre \$112 et \$120.

Pour les clauses d'intérêt général qui sont la confirmation de principes fondamentaux pour la reconnaissance du syndicalisme et sur laquelle les deux parties ont eu de la difficulté à s'entendre, la compagnie a accepté presque toutes les demandes du syndicat. Le nouveau contrat reconnaît davantage les droits acquis par la séniorité.

Le changement et l'évaluation des tâches qui étaient du domaine exclusif de la compagnie seront désormais étudiés en collaboration avec le syndicat. En cas de mécontentement ils pourront faire l'objet de griefs qui pourront être réglés

(Suite à la page 4)

CHRONIQUE SYNDICALE

Saguenay-Lac St-Jean

L'accord intervenu entre le Syndicat d'Arvida et la Compagnie d'Arvida, en plus d'apporter une détente dans toute la population de la région, a causé une grande joie parmi les ouvriers qui étaient les premiers intéressés. Cette satisfaction s'est manifestée par une recrudescence dans le recrutement syndical. Au train où vont les choses le syndicat comptera bientôt dans ses rangs 100% des ouvriers de l'Aluminium.

Roberval n'est pas encore signée. Les syndicats s'étendent de ce retard injustifiable qu'apportent les employeurs, retard qui est préjudiciable à tous les employés. Et ils sont déterminés à faire de nouveau et dès cette semaine un appel aux services de conciliation provinciale si la convention n'est pas signée.

Convention chez les employés de garage

M. Jean-Paul Lalancette, secrétaire des syndicats de Chicoutimi, nous informe que les négociations sont terminées entre les employés de garage et leurs employeurs. La nouvelle convention comporte une augmentation de salaire de 20%, plus un boni de vie chère de 1 cent l'heure. Elle réduit la semaine de travail à 49 heures, de 55 heures qu'elle était auparavant. L'augmentation de salaire apportée par la convention est rétroactive au 27 mai.

Convention collective dans le commerce

Après de longues séances de conciliation, les employés de Commerce de détail de Chicoutimi en sont venus à une entente avec leurs employeurs. La convention comporte une augmentation substantielle rétroactive au 1er juin 1951, plus un boni de vie chère de \$1.00 à chaque fois que le coût de la vie augmentera de 3 points, et cela en prenant pour base l'indice de 182. Une réduction de 3 heures dans la semaine de travail et la fermeture des magasins à 5.30 heures pour les mois de juin, juillet et août. M. Jean-Paul Lalancette, secrétaire général de Chicoutimi, agitait comme négociateur des employés, avec plusieurs membres de l'exécutif du syndicat des employés de Commerce.

Cette nouvelle convention, qui est un pas en avant dans l'amélioration des conditions des employés du commerce de Chicoutimi, servira de base aux discussions qui auront lieu au cours de la semaine pour le renouvellement de la convention chez les employés de commerce de Jonquière, Kénogami et St-Joseph d'Alma. Car l'on attend cette semaine le conciliateur provincial qui viendra rencontrer les deux parties en cause.

Elections

A la dernière session du Congrès de la Fédération Nationale des Employés de la Métallurgie, qui s'est tenue à Sorel le 1er juillet, le confrère Adrien Plourde d'Arvida a été élu président de la Fédération. Le Conseil Régional des Syndicats présente donc ses félicitations à M. Plourde en même temps que ses meilleurs vœux de succès dans la nouvelle et importante fonction qui vient de lui être confiée.

Les élections pour le choix des officiers se tiendront bientôt au Syndicat de l'Aluminium d'Arvida. Les ouvriers disposeront de deux semaines pour présenter les candidats de leur choix. La mise en nomination sera close dans la semaine du 22 juillet. Et les élections se tiendront dans la semaine qui suivra, c'est-à-dire dans la semaine du 29. On espère que tous les ouvriers comprendront la responsabilité qu'ils ont de se choisir des officiers compétents et consciencieux. L'intérêt qu'ils ont porté jusqu'ici à la négociation de leur convention collective, ils l'apporteront aussi à se choisir des chefs éclairés et capables de les représenter dignement.

Isle Maligne

Les négociations commencées le 11 juillet entre la Cie Aluminium de l'Isle Maligne et le Syndicat vont bon train. Jusqu'ici, l'employeur et le Syndicat s'entendent pour accepter les mêmes clauses qu'à Arvida, sauf sur la question de la rétroactivité du salaire qui demeure un point en discussion. Le Syndicat est donc assuré de pouvoir signer un contrat qui sera à la satisfaction des employés.

Filiales de l'aluminium

Les syndicats des Débardeurs de la Baie, du Roberval-Saguenay, des pouvoirs de Shipshaw et Chute-à-Caron, pourront reprendre cette semaine les négociations qu'ils avaient suspendues. A la lumière du contrat signé à Arvida, les négociateurs, M. Adrien Plourde et Marcel Pénin espèrent obtenir pour les ouvriers concernés un contrat de travail vraiment progressif. Les négociations devraient reprendre au cours de la semaine.

Employés de commerce

On nous apprend de Roberval que l'entente intervenue depuis près de six mois entre les employeurs et le Syndicat des Employés de Commerce de Détail de

Collège de travail

La session intensive du Collège de Travail a commencé dimanche dernier au Village Etudiant près de Latéridie. Une quarantaine de chefs ouvriers y sont donc réunis pour une semaine d'étude. Cette semaine a débuté par une récollection préchée par M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général des syndicats. Au cours de la semaine, les participants auront l'avantage d'entendre des cours sur les différents problèmes de la vie ouvrière et de l'organisation syndicale. MM. Gérard Picard, Jean Marchand, Gérard Pelletier, Jean-Paul Geoffroy, Marius Bergeron et M. l'abbé Philippe Bergeron sont les titulaires de ces cours qui seront donnés pendant la semaine. Les officiers de syndicats et les syndiqués qui n'ont pas l'avantage de participer à ces assises, sont cependant invités aux cours du soir, après leur journée de travail.

Parmi les principales résolutions, on relève une demande à l'effet "que la Fédération fasse des pressions auprès de la C.T.C.C. pour que le Service de Recherches s'organise au plus tôt". — "Que la C.T.C.C. rende son Comité d'Action Civique plus vivant et plus efficace". Que les négociations, les conciliations et les arbitrages soient plus expéditifs, (suggestion: que dans les cas de griefs le conciliateur se rende dans les 48 heures). "Quant à l'arbitrage, on suggère que le président du tribunal soit choisi d'après une liste établie par le Conseil Supérieur du Travail et dont les personnes pourraient être choisies à tour de rôle, on demande que les délais soient réduits à un mois entre la nomination des arbitres et la sentence arbitrale".

Fusion

On a parlé, dans le but de faire des fédérations fortes et puissantes, de cartels ou de fusions possibles avec certaines fédérations ou certains syndicats, non-fédérés. Grâce aux rapports soumis par les différents vice-présidents et organisateurs, de même que celui du président et celui du secrétaire, on a pu constater l'accroissement régulier des effectifs de la Fédération à cause de nouveaux syndicats affiliés et de l'agrégation insensiblement du Syndicat de l'Aluminium d'Arvida. Parmi les

LE TRAVAIL logo and contact information: Directeur: GERARD PELLETIER, Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR, Adresse: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal, FA. 3694

DANS LE MOUVEMENT

Les délégués du vêtement plus nombreux que jamais



La Fédération nationale du Vêtement a réuni à Québec, pour son congrès annuel, la plus nombreuse délégation de son histoire. Ce congrès avait lieu au local des syndicats, les 29 et 30 juin et le 1er juillet dernier. Plus de soixante représentants des divers syndicats affiliés ont discuté les rapports présentés par l'Exécutif ainsi qu'une douzaine de résolutions dont la plupart portaient sur des problèmes de législation ouvrière. A noter dans le plan d'action pour l'année qui vient: la formation d'un comité fédéral d'éducation, d'un comité d'étude sur l'assurance-maladie et les plans de pension, d'un troisième comité qui s'occupera de formation professionnelle. A l'issue du congrès, les délégués ont réélu en bloc l'Exécutif dont le mandat venait d'expirer. On reconnaît sur la photo, première rangée, de gauche à droite: Emilien René, trésorier de la Fédération; M. l'abbé I. Gauthier, aumônier, Donia Hamel, président; Jean Marchand, Angelo Forte, vice-président; M. l'abbé Ouellet, aumônier du Conseil de Québec et O'Brien Grenier, secrétaire.

La métallurgie a doublé ses effectifs

Plus de 60 délégués des 31 syndicats qui composent la Fédération Nationale de la Métallurgie se sont réunis les 29-30 juin et le 1er juillet à Sorel afin d'établir leur plan d'action pour l'année à venir.

Ces délibérations, qui avaient lieu au Conseil Central local, étaient sous la présidence du président intérimaire M. Adrien Plourde, choisi tout récemment pour remplacer M. Philippe Lepage démissionnaire.

Parmi les principales résolutions, on relève une demande à l'effet "que la Fédération fasse des pressions auprès de la C.T.C.C. pour que le Service de Recherches s'organise au plus tôt". — "Que la C.T.C.C. rende son Comité d'Action Civique plus vivant et plus efficace". Que les négociations, les conciliations et les arbitrages soient plus expéditifs, (suggestion: que dans les cas de griefs le conciliateur se rende dans les 48 heures). "Quant à l'arbitrage, on suggère que le président du tribunal soit choisi d'après une liste établie par le Conseil Supérieur du Travail et dont les personnes pourraient être choisies à tour de rôle, on demande que les délais soient réduits à un mois entre la nomination des arbitres et la sentence arbitrale".

Des experts

Il fut question à plusieurs reprises de s'assurer les services d'un expert en matière d'études chronométrique (Time Study) et de fatigue industrielle.

Afin de compenser les dépenses nouvelles, les congressistes ont voté presque unanimement une augmentation de leur per capita à 35 cents par membre par mois.

La C.T.C.C.

La Fédération, par ses congressistes, s'est dite les heures de l'aide que lui a fournie la C.T.C.C. au cours de l'année, tant pour l'organisation que pour les négociations d'Arvida, de Shawinigan, de Lauzon, de Sorel, etc. Sur un rapport du confrère Pénin, relativement à une grève qui dure depuis plusieurs semaines à Plessisville, grève déclenchée parce que le patron a refusé de recon-

naitre sa signature, les congressistes se sont montrés très généreux et une somme dépassant les 200 dollars fut immédiatement remise au représentant du syndicat. Les délégués ont été heureux de recevoir à différentes occasions les aumôniers de la C.T.C.C. M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général, et M. l'abbé Roland Frigon, aumônier adjoint, ont à tour de rôle félicité les représentants syndicaux.

Elections

Le rapport qui précède couvre très brièvement et de manière très imprécise les délibérations qui se sont poursuivies le vendredi et le samedi. La journée du dimanche fut aussi une journée complète. Une messe chantée par M. l'abbé Ovide Bélanger, aumônier de la Fédération, fut célébrée à la chapelle des Pères Franciscaïns. Tous les congressistes, plusieurs accompagnés de leurs épouses, ont écouté avec beaucoup d'attention le sermon prononcé par l'officiant. La messe fut suivie des élections, tenues sous la présidence de Laurent Hardy, de Sherbrooke, avec Roger McGinnis comme secrétaire. Il n'y eut d'opposition à aucun poste. Le confrère Adrien Plourde, président du Syndicat de l'Aluminium, est élu président de la Fédération et délégué au bureau confédéral. Comme 1er vice-président pour la section générale, le confrère Jacques Dion est élu. Il est aussi nommé substitut au bureau confédéral. A la charge de 2e vice-président, section garages, S. T. PAYNE est réélu et à la 3e vice-présidence, section aluminium, M. François Allard. Quant au secrétaire, il a été confié à Jean-Paul Desmarais. Laurent Hardy conserve le poste de vérificateur.

Elections

Le congrès fut appelé à voter une trentaine de résolutions ayant trait à l'immigration, l'impôt, les vacances, la séniorité industrielle, la juridiction territoriale des décrets, quelques changements à la loi des Relations ouvrières, des accidents de travail, des cartes de travail, et de compétence, des pensions, de l'assurance-chômage. La plupart de ces résolutions ont été adoptées pour être transmises au congrès de la C.T.C.C. Les élections: Sous la présidence de Gérard Picard, la Fédération a élu ses officiers. M. Osiat Filion a été réélu pour un 28e terme à la présidence; MM. J. Dorion, Québec, réélu 1er vice-président; L. Dumas, Sherbrooke, réélu 2e vice-président; R. Joly, Hull, réélu 3e vice-président; P. J. Martel, Saguenay, Lac St-Jean, élu 4e vice-président; J. B. Déglise, réélu secrétaire pour un 25e terme; O. Chevalier, trésorier; directeurs: A. Gosselin, Montréal; R. Gosselin, Québec; O. Bell, St-Hyacinthe; D. Joanis, Hull; D. Parent, Joliette; J. Daigle, Terrebonne; O. Samson, St-Jean; G. Dumas, Trois-Rivières. Après la messe chantée par l'aumônier local M. l'abbé D. Parent, il y eut un banquet présidé par M. Z. Côté, président du Conseil Central de Sorel.

En plus de ces augmentations

LE TRAVAIL présente ses excuses à tous les congressistes dont le congrès a déjà eu lieu et qui ne liront pas de compte-rendu dans ces pages. Patience! Ce n'est que partie remise.

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DU BÂTIMENT

Quatre-vingt-treize délégués se sont réunis les 14 et 15 juillet à Sorel. Ces délégués représentaient 67 syndicats affiliés à la Fédération Nationale des Métiers du Bâtiment et Matériaux de Construction, qui tenait son congrès annuel. Les assises étaient présidées par M. O. Filion qui, dans son discours aux congressistes, rappela les progrès accomplis par les syndicats qu'il représente, souligna les augmentations de salaires obtenues et suggéra l'organisation de coopératives d'achat et d'habitation.

Outre ce rapport, les congressistes ont aussi étudié et accepté les rapports du secrétaire, M. J.-B. Déglise, qui a rendu compte de son mandat et de son travail à Genève. Comme secrétaire, il a touché le sujet des vacances payées, il a donné la liste des différents syndicats nouvellement affiliés: Sept-Îles, Windsor-Mills (bâtiment et bois, œuvre) et Charlevoix. Il a donné ensuite la liste des endroits visités soit pour organisation, propagande ou négociations. Il fut aussi question de divers déplacements du secrétaire et du président de même que de l'étude faite actuellement au sujet de l'assurance-groupe.

Dans un autre rapport M. Déglise donne un compte-rendu assez détaillé sur son voyage à Genève comme représentant le mouvement syndical catholique des Métiers du Bâtiment du Canada à la troisième Session de la Commission du Bâtiment, du Génie Civil et des Travaux Publics tenue à Genève. Cette conférence avait trait au bien-être dans l'industrie de la construction, il y fut question du chômage saisonnier et des méthodes les plus efficaces pour en réduire le volume, ainsi que du problème de l'habitation à travers le monde.

JOLIETTE Salaire de base de \$1.14 l'heure à Crabtree Mills

La Compagnie Howard Smith Paper Mills de Crabtree Mills et la Fédération Catholique affiliée à la Fédération Nationale de la Pulpe et du Papier (C.T.C.C.) qui groupe les quelque 150 à 200 employés de cette importante industrie, viennent de redonner un exemple frappant d'entente et de collaboration. Le 21 juin dernier, vers 10 h. a.m., les représentants de la Cie et du Syndicat commençaient leurs pourparlers pour le renouvellement du contrat de travail; vers 4 h. 30, dans l'après-midi, les négociateurs se séparaient en rapportant progressivement qu'ils venaient de s'entendre sur toutes les clauses d'un nouveau contrat.

Améliorations des conditions de travail:

D'importantes améliorations ont également été apportées dans les conditions de travail des ouvriers; on a ajouté des aides à certains hommes de métiers dans différents départements. De plus, la compagnie a consenti à payer 50 pour cent des primes d'un plan d'Assurance-maladie et hospitalisation applicable à tous les employés et aux membres de leurs familles. Une nouvelle clause prévoit également que les contributions syndicales seront retenues chaque mois sur la paie de tous les employés.

Les améliorations...

La principale amélioration apportée au contrat de travail se rapporte, évidemment, aux taux de salaires. Les ouvriers ont obtenu une augmentation générale de 19 cents l'heure depuis mai 1950, si l'on prend comme base les salaires apparaissant à l'échelle de salaire du contrat qui a expiré le 1er mai 1951, les employés masculins bénéficieront, en effet, d'une augmentation générale de 14 pour cent fixant le taux minimum à \$1.14 l'heure; les employés féminins pour leur part, toucheront une augmentation de \$0.07 l'heure, fixant le taux à \$0.70 l'heure.

En plus de ces augmentations

Les Services en Congrès

La Fédération Nationale Catholique des Services, Inc. a tenu son cinquième Congrès annuel le 14 juillet 1951 à Shawinigan-Falls.

La Fédération compte présentement 20 syndicats affiliés dans les services Hospitaliers et institutions Religieuses répartis dans les villes suivantes: Montréal, Québec, Chicoutimi, Nicolet, Shawinigan-Falls, St-Hyacinthe, Joliette, Rimouski, Sherbrooke, Rivière du Loup, Trois-Rivières, Roberval, Hull, Ste-Agathe des Monts et Drummondville.

Quinze syndicats étaient représentés par 32 délégués officiels et 17 délégués fraternels. Plusieurs visiteurs et représentants des organismes supérieurs ont également assisté aux séances. Deux aumôniers ont suivi les délibérations.

Banquet

Le soir un banquet fut servi à l'hôtel Shawinigan. A la table d'honneur, en plus des officiers de la Fédération on remarquait M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier de la Fédération, M. l'abbé Maurice Leclerc, aumôniers des syndicats de Shawinigan Falls, M. Hubert Gaudet, président du Conseil Central de Shawinigan Falls, M. Mme Fernand Jolicoeur du Service d'Education de la C.T.C.C., M. Jean Roch Saintonge, président du Syndicat Hospitalier de Shawinigan Falls, M. François Ray, Maire de Shawinigan Falls, accompagné de Mme la Mairesse.

Rapports

Au cours des délibérations il y eut la présentation des rapports annuels du président, du trésorier et du secrétaire. Ces rapports ont traité des activités de l'année écoulée. Les négociations conclues ont obtenu aux syndicats des augmentations de salaire allant jusqu'à \$5.00 et \$7.00 par semaine. La semaine de 48 heures a été obtenue à Montréal. Quelques Hôpitaux accordaient déjà la semaine de 48 heures et un autre hôpital vient de l'accorder quoique le contrat n'ait pas encore été signé. Des vacances annuelles payées de 2 semaines après 3 ans de service et 3 semaines après 9 ans de service continu ont également été obtenues.

Elections

Les élections furent présidées par M. Hubert Gaudet, président du Conseil Central de Shawinigan Falls. Les officiers élus sont: Président: M. Adélaré Couture, Québec, 5e terme. Premier vice-président: M. Léopold Brisson, Montréal, 5e terme. Deuxième vice-président: M. J.-P. Doucet, Trois-Rivières, 2e terme. Trésorier: M. C.-A. Guy, Montréal, 5e terme. Secrétaire général: M. Wilfrid Brousseau, Québec, 5e terme.

Le journal

Au cours du Congrès, M. Pierre Forest, agent d'affaires de l'Association de Montréal, a fortement encouragé les syndicats à s'abonner au Travail. Les délégués se sont engagés à soumettre le problème à leurs assemblées générales au cours des prochains mois.

Le dernier-né du SERVICE D'EDUCATION: "MANUEL DU DELEGUE DE DEPARTEMENT" Une brochure de 65 pages. PRIX: 25 cents EN VENTE à 555, boulevard Charest, QUEBEC.

LA SEMAINE

SHAWINIGAN FALLS

Employés du Carborundum

Une entente est intervenue entre le Syndicat des Employés du Carborundum et la compagnie le 20 juin dernier. Cette nouvelle convention restera en vigueur pour deux ans, elle comprend les clauses suivantes: sécurité syndicale; la formule Rand; l'évaluation des tâches: a) changements concernant 80 pour cent des employés; b) rajustements allant de 4 cents 1/2 à 9 cents. Les équipes affectées aux fournaies ont été ramenées à leur nombre primitif à la suite d'études sur la fatigue industrielle faites par le Département du Travail; les deux parties sont liées par ce rapport sur l'étude de la fatigue. Salaires: a) augmentation de 13 cents rétroactive au 3 avril 1951; b) pleine compensation pour la réduction des heures de travail de 48 à 44. Un boni de vie chère de 1 cent l'heure par 1.2 point de l'index du coût de la vie. L'index 181.8 du mois d'avril est adopté comme base. Le boni est sujet à modification à tous les 3 mois. Les heures de travail sont de 44 heures par semaine: huit heures par jour et 4 heures le samedi. Temps double payé après les heures régulières. Pour les appels d'urgence, l'employé recevra un minimum de 4 heures de salaire au taux régulier. Prime de 3 cents pour le travail de nuit; 9 fêtes payées dont 4 en 1951 et 5 en 1952. Deux semaines de vacances payées après 3 années de service et 3 semaines après 20 années de service. Une clause de séniorité: a) années de service; b) compétence. Arbitrage selon la loi des différends industriels, la décision liant les deux parties. Une augmentation dans les indemnités accordés en cas d'accident ou de maladie allant de 14 dollars à 25 dollars par semaine. Une allocation de 50 cents par semaine pour la réparation des gants et des souliers.

Elections à Grand'Mère

Les élections des officiers du Syndicat de la Pulpe de la Lau-



rentide de Grand'Mère ont été tenues le 26 juin dernier. L'élection a été tenue sous la présidence de M. Harry St-Hilaire, secrétaire de la Fédération. Voici les noms des nouveaux officiers élus: Gaston Ricard, président réélu; Alphonse Matteau, 1er vice-président; Eugène Bellemare, 2ème vice-président; Gérard Bergevin, secrétaire-trésorier; Trefflé Ayotte, secrétaire-archiviste réélu; assistant secrétaire-trésorier, Paul Bourbeau; assistant secrétaire-archiviste, Henri Duchesne, réélu; gardien, Armand Pellerin; sentinelle, Omer Lépine; vérificateurs, Paul-Emile Hallé et J. Donat Villemure.

Le confrère Gaston Ricard a été élu directeur de la Fédération.

A la C.I.L.

Lors d'une assemblée régulière tenue dernièrement, le Syndicat National du C.I.L. a tenu ses élections annuelles. Voici les officiers élus pour le prochain terme.

Président: Fernand Lavergne; Hubert Gaudet président sortant de charge, malgré les instances de ses confrères, n'a pas accepté la même charge pour un autre terme. Tous les membres le voient partir avec regret.

Armand Prince a été réélu à la vice-présidence; Josaphat Pellerin l'a été comme secrétaire-trésorier. Arthur Laliberté a été élu secrétaire-archiviste; Yvon Boisvert, secrétaire-correspondant; Laval Brochu, comme assistant-secrétaire-archiviste; Georges Nourry, directeur; Roland St-Pierre, organisateur; et Henri Therrien, sentinelle.

Les élections ont été tenues sous la présidence de Harry St-Hilaire, secrétaire de la Fédération et organisateur de la région.

NICOLET

Dans la lunetterie

Un nouvel exécutif vient d'être élu au Syndicat National de la Lunetterie de Nicolet; les élections étaient sous la présidence de M. Jean-Paul Lemay tandis que M. Maurice Lemire agissait comme secrétaire.

Voici les noms des officiers élus: R. Duguay, président; F. St-Cyr, vice-président; Y. Raiche, secrétaire; P. Benoit, secrétaire-financier; R. Courchesne, trésorier; E. Desfossés et J. Raiche, directeurs.



GRANBY

Employés de Racine Refrigerator

Voici les termes de la nouvelle convention signée entre le Syndicat des Employés de Racine Refrigerator et la compagnie.

Sécurité syndicale; atelier syndical imparfait et retenue syndicale; réduction des heures de travail à 50 heures (elles étaient au paravant de 55 heures) pour l'équipe de jour; les employés qui travaillaient 50 heures ne travailleront plus que 48 heures. La réduction apportée dans les heures de travail n'affectera en rien les salaires. Temps double payés après les heures régulières de travail ainsi que le samedi; clause de griefs et sentence arbitrale liant les deux parties; clause de séniorité: a) années de services; b) compétence; quinze minutes de repos accordées à tous les employés. Clause des Salaires: a) augmentation de 10 cents rétroactive au 1er juin 1951; b) réouverture de la clause des salaires le 1er octobre 1951 pour les négociations.

QUEBEC

Employés du commerce

Le Syndicat des Employés du Commerce a décidé de demander l'arbitrage pour régler le différend qui l'oppose à la Cie Paquet Ltée.

L'arbitre syndical sera M. Lucien Dorion, président de la Fédération du Commerce de Québec tandis que Me Maurus Bergeron agira comme procureur.



HULL

Employés du transport

Le Syndicat des Employés du Transport Urbain après quelque douze séances de négociations ont maintenant recours à l'arbitrage pour régler le différend avec la compagnie. Environ 110 employés sont concernés.

Les demandes syndicales se lisent comme suit: augmentation générale de 15 cents l'heure; atelier syndical parfait; vacances de deux semaines après trois années de services. La compagnie offre: 10% d'augmentation ce qui représente une augmentation de 6 et 7 cents. Les clauses en litige sont donc les suivantes: salaires, rétroactivité, atelier syndical, vacances.

Me Romulus Beauparlant agit comme président du tribunal. L'arbitre syndical et le procureur pour le syndicat sont respectivement: Me Pierre Vadboncoeur et M. Albert Côté. La partie patronale est représentée par M. Avila Labelle, arbitre et M. François Chevalier, procureur.

ST-HYACINTHE

Conseil central

A la suite de la démission de son président, le confrère Elphège Pelletier, le Conseil Central de St-Hyacinthe tenait une assemblée spéciale le 27 juin dernier, sous la présidence du confrère René Gosselin, secrétaire de la Fédération Nationale du Textile, pour accepter cette démission et compléter les cadres de l'Exécutif.

Le premier vice-président Alphonse Caya fut élu président. Le confrère Gérard Houle fut élu premier vice-président en remplacement du confrère Caya, et le confrère Jean Sirois fut élu directeur en remplacement du confrère Houle. Tous les trois furent élus par acclamation.



SOREL

La Commission de Relations Ouvrières de Québec vient de rejeter une deuxième application en certification du Comité d'Usine de Sorel Industries. Comme on le sait, le Comité d'Usine avait lancé, à la suite du dernier vote du 29 mai dernier, une nouvelle campagne de recrutement accompagnée d'intimidation et de chantage parmi les employés de Sorel Industries. La Commission vient d'informer le Comité qu'elle ne pouvait considérer sa requête avant le 8 septembre, ce qui veut dire que le Comité d'Usine devra attendre, comme le Syndicat, pour placer une nouvelle requête.

**Votre syndicat n'est pas abonné ?
Faites une proposition à cette effet
dès la prochaine assemblée.**

PROCHAINS ABONNES ?



Le Syndicat de la Construction de Ste-Thérèse de Blainville se réunissait récemment pour entendre le publiciste du "Travail" expliquer le système de l'abonnement collectif. L'Exécutif de ce syndicat se compose de MM. Julien Daigle, président; Roméo Narbonne, secrétaire financier; A. Yelle, secrétaire-trésorier; P.-E. Narreault, vice-président; B. Vincent, secrétaire-correspondant; P. Clin, publiciste; G. Clin, sentinelle. Les directeurs sont MM. L. Perrier, F. Yelle, H. Raymond, H. Therrien et L. Charbonneau. On remarque aussi sur la photo M. l'abbé C.-E. Léveillé, aumônier.

Une grande victoire à Arvida

(Suite de la page 1)

en suivant la procédure régulière pour le règlement des griefs établis par la convention. Pour le règlement des griefs la compagnie a accepté que le syndicat soit représenté par un officier de son choix pour discuter de tout grief qui n'aura pas été réglé par des officiers subalternes de la compagnie avec la gérance. S'il n'y a pas entente avec les représentants autorisés de la compagnie et du syndicat, le grief sera soumis à un tribunal d'arbitrage dont

la décision sera finale et liera les deux parties. Cette procédure de griefs élimine complètement le danger de grève pendant la durée de la convention.

La nouvelle convention sera en vigueur à partir de la date de la signature jusqu'au 15 novembre 1952. Elle devrait être signée dès cette semaine. En juger par la satisfaction mutuelle qu'ont éprouvée les parties lorsqu'elles sont tombées d'accord après plusieurs heures d'entretiens cordiaux, il y a tout lieu de croire que la signature de cette convention, en plus

de mettre un terme à une période difficile et pénible, signifiera pour l'avenir une atmosphère de paix et de coopération. Les augmentations de salaires en chiffres ronds constituent un déboursé d'environ quatre millions de dollars pour l'Aluminum Company dont la contribution servira ainsi au développement et à la prospérité du Saguenay. La réduction des heures de travail équivaut à l'ouverture d'une nouvelle usine de moindre importance il est vrai puisqu'elle oblige l'Alcan à augmenter son personnel d'environ 600 ouvriers.

ENCORE!

Chaque semaine, des copies du journal nous reviennent parce que les abonnés en cause ont changé d'adresse sans nous prévenir. Il n'y a qu'un moyen d'empêcher ces difficultés: c'est de remplir le formulaire ci-dessous et de le remettre au secrétaire de son syndicat ou de l'adresser au journal.

ANCIENNE ADRESSE

Nom
Rue
Ville

NOUVELLE ADRESSE

Nom
Rue
Ville

LE TRAVAIL

1231 est, rue De Montigny, Montréal.